



EXTRAITS DU PROCÈS VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille vingt-trois, le jeudi 21 septembre à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rives de l'Ain - Pays du Cerdon étant assemblé en session ordinaire à la salle des fêtes de Neuville sur Ain, après convocation légale du 15 septembre 2023, sous la présidence de Thierry DUPUIS, Président.

Etaient présents : Thierry DUPUIS, Anne BOLLACHE, Fabienne CHARMETANT, Frédéric MONGHAL, Odile ARBILLAT, Virginie BACLET, Michel BELLANGEON, Xavier BENSSOUSSEN, Dominique BOUCHON, Vincent BOURDEAUDUCQ, Joël BROYER, Claudine CHAUDET-PHILIBERT, Myriam FANGET, Laure MARTIN, Catherine MAST, David MUGNIER, Alain POIZAT, Marie-Thérèse PROYART, Wilfried RODEMET, Alain SICARD, Éric TEYSSIER, Denis VIAL.

Etaient excusés : Béatrice DE VECCHI, Jean-Michel GIROUX, Christian BATAILLY, Pierre BELY, Jean-Michel BOULME, Aimée BADIER, Isabelle DELPLACE, Dominique GABASIO, Geneviève GOYFFON, Frédérique MOLLIE.

Etaient absents : Wanda CANALE, Éliane CEYZERIAT, Marc CHAVENT, Jean-Claude DURUAL, Sylvie EL KHOUTABI, Séverine PETIT, Mathieu ROMANIN.

Pouvoir(s) : Béatrice DE VECCHI À Fabienne CHARMETANT, Jean-Michel GIROUX À Alain POIZAT, Christian BATAILLY À David MUGNIER, Aimée BADIER À Thierry DUPUIS, Geneviève GOYFFON À Dominique BOUCHON.

Secrétaire de séance : Myriam FANGET

Nombre de membres dont le conseil est composé : 37

Nombre de membres en exercice : 37

22 présents dont 20 titulaires et 2 suppléants - 27 votants

Résultats du vote : 27 votants

- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 27

Objet: Assainissement - tarification de la facturation aux usagers de la ZAC Écosphère innovation



C-2023-056

Dans le cadre de l'aménagement d'Ecosphère Innovation, un réseau d'assainissement spécifique à la zone a été créé par l'aménageur, reliant la STEP de Saint Jean le Vieux, comme convenu par une convention signée avec la commune.

Ce réseau, interne à la zone, appartient à la communauté de communes et déverse dans la STEP de Saint Jean le Vieux les effluents des entreprises présentes.

Une convention va être signée avec chaque entreprise au fur et à mesure de leur installation et définira les modalités d'utilisation de ce réseau.

Le Président propose de définir le montant de la redevance qui sera demandé aux entreprises comme suit :

Abonn St Jean	Part fixe St Jean	Part fixe CC	Part Variable St Jean	AE Poll + Mod	CCRAPC
14,34 €	32,55 €	30 €	1,81 €/m ³	0,28 + 0,16 € / m ³	0,5 € / m ³
Part fixe CC			Part variable CC		
76,89 €			2,75 € / m ³		

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE de définir le montant de la redevance assainissement qui sera demandé aux entreprises comme ci-dessus.

Le Président
Thierry DUPUIS

